

1 RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise:

1.1 Identificateur de produit:

Episol Floorline IND B

UFI: /

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

usage professionnel

Concentration d'utilisation: /

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

RESIPLAST NV

Gulkenrodestraat 3

B2160 Wommelgem

Tél: 033200211 — Fax: 033226380

E-mail: info@resiplast.be — Site web: <http://www.resiplast.be/>

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

+32 70 245 245

2 RUBRIQUE 2: Identification des dangers:

2.1 Classification de la substance ou du mélange:

Classification de la substance ou du mélange conformément règlement (UE) 1272/2008:

H302 Acute tox. 4 H314 Skin Corr. 1B H317 Skin Sens. 1 H412 Aquatic Chronic 3

2.2 Éléments d'étiquetage:

Pictogrammes:



Mention d'avertissement:

Danger

Mentions de danger:

H302 Acute tox. 4:	Nocif en cas d'ingestion.
H314 Skin Corr. 1B:	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317 Skin Sens. 1:	Peut provoquer une allergie cutanée.
H412 Aquatic Chronic 3:	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. .

Conseils de prudence:

P260:	Ne pas respirer les poussières/vapeurs/aérosols.
P303+P361+P353:	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
P305+P351+P338:	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310:	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P405:	Garder sous clef.
P501:	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale.

Contient:

m-phénylenebis(méthylamine) Isophoronediamine Alcool benzylique

2.3 Autres dangers:

aucun

3 RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants:

Alcool benzylique	≤ 60 %	Numéro CAS: 100-51-6 EINECS: 202-859-9 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119492630-38 Classification CLP: H302 Acute tox. 4 H319 Eye Irrit. 2 H332 Acute tox. 4
Isophoronediamine	≤ 30 %	Numéro CAS: 2855-13-2 EINECS: 220-666-8 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119514687-32 Classification CLP: H302+H312 Acute tox. 4 H314 Skin Corr. 1B H317 Skin Sens. 1 H412 Aquatic Chronic 3
m-phénylenebis(méthylamine)	≤ 10 %	Numéro CAS: 1477-55-0 EINECS: 216-032-5 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119480150-50 Classification CLP: H302 Acute tox. 4 H314 Skin Corr. 1B H317 Skin Sens. 1 H332 Acute tox. 4 H412 Aquatic Chronic 3

Phénol styrène	≤ 5 %	Numéro CAS: 61788-44-1 EINECS: 262-975-0 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119980970-27 Classification CLP: H315 Skin Irrit. 2 H317 Skin Sens. 1 H411 Aquatic Chronic 2
acide salicylique	≤ 3 %	Numéro CAS: 69-72-7 EINECS: 200-712-3 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119486984-17 Classification CLP: H302 Acute tox. 4 H318 Eye Dam. 1 H361d Repr. 2

Le texte intégral des phrases H mentionnées dans cette section figure à la section 16.

4 RUBRIQUE 4: Premiers secours:

4.1 Description des premiers secours:

En cas de troubles sévères ou persistants, toujours consulter un médecin le plus rapidement possible.

Contact avec la peau:	retirer les vêtements contaminés, rincer la peau avec beaucoup d'eau et transporter immédiatement à l'hôpital.
Contact avec les yeux:	rincer d'abord longuement avec beaucoup d'eau (enlever les lentilles de contact si cela est possible aisément) puis emmener chez un médecin.
Ingestion:	laisser rincer la bouche, ne pas provoquer de vomissements et emmener immédiatement à l'hôpital.
Inhalation:	faire asseoir en position droite, apporter de l'air frais, laisser se reposer et emmener immédiatement à l'hôpital.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Contact avec la peau:	corrosif, rougeur, douleur, brûlures sévères
Contact avec les yeux:	corrosif, rougeur, vision brouillée, douleur
Ingestion:	corrosif, respiration difficile, vomissements, ampoules sur les lèvres et la langue, douleur brûlante dans la bouche et la gorge, l'oesophage et l'estomac
Inhalation:	céphalée, étourdissement, nausées, fatigue, inconscience

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

aucun

5 RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie:

5.1 Moyens d'extinction:

CO₂, mousse, poudre, eau pulvérisée

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

aucun

5.3 Conseils aux pompiers:

Produits extincteurs à éviter: aucun

6 RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle:

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Ne pas marcher dans les substances répandues au sol ni les toucher et éviter d'inhalier les émanations, fumées, poussières et vapeurs en restant au vent. Ôter tout vêtement contaminé et tout équipement de protection contaminé après usage et le mettre au rebut de manière sûre

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

ne pas déverser dans des égouts ou dans l'eau libre.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Récupérer le produit et placer dans un conteneur fermé. Eventuellement retirer à l'aide d'un matériau absorbant.

6.4 Référence à d'autres sections:

pour plus d'informations voir les rubriques 8 et 13

7 RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage:

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

manipuler avec prudence afin d'éviter tout déversement.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

conserver dans un contenant scellé dans une salle fermée et ventilée, à l'abri du gel.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

usage professionnel

8 RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle:

8.1 Paramètres de contrôle:

Liste des ingrédients dangereux à la section 3, dont les valeurs TLV sont connues

/

8.2 Contrôles de l'exposition:

Protection respiratoire:	a utiliser avec une ventilation d'extraction suffisante. Aux endroits où il y a des risques respiratoires, utilisez le cas échéant un masque épurateur. Comme protection contre ces niveaux préjudiciables, utilisez le type ABEK.	
Protection de la peau:	manipuler avec des gants en nitrile (EN 374). Délai de rupture > 480' Épaisseur 0,35 mm. Contrôler les gants minutieusement avant l'usage. Retirer les gants convenablement, sans toucher l'extérieur avec les mains nues. Le caractère approprié pour un poste de travail spécifique doit faire l'objet d'une concertation avec le fabricant des gants de protection. Laver et sécher vos mains.	
Protection des yeux:	garder un flacon d'eau pour bains oculaires à portée de main. Lunettes de protection bien ajustées. Si de très importantes quantités de produit sont utilisées, porter un masque et une combinaison de protection.	
Autre protection:	vêtements imperméables. Le type d'équipement de protection dépend de la concentration et de la quantité de substances dangereuses sur le poste de travail en question.	

9 RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques:

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Point de fusion/trajet de fusion:	/
Point d'ébullition/trajet d'ébullition:	205 °C — 272 °C
pH:	/
pH 1% dilué dans l'eau:	/
Pression de vapeur/20°C:	/
Densité de vapeur:	sans objet
Densité relative/20°C:	1,0600 kg/l
Aspect/20°C:	liquide
Point d'éclair:	/
Inflammabilité (solide, gaz):	sans objet
Température d'auto-inflammabilité:	435 °C
Limite supérieure d'inflammabilité ou limites d'explosivité (Vol %):	13,000 %
Limite inférieure d'inflammabilité ou limites d'explosivité(Vol %):	1,300 %
Propriétés explosives:	sans objet
Propriétés comburantes:	sans objet
Température de décomposition:	/
Solubilité dans l'eau:	insoluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	sans objet
Odeur:	caractéristique
Seuil olfactif:	sans objet
Viscosité dynamique, 20°C:	300 mPa.s
Viscosité cinématique, 40°C:	283 mm ² /s
Taux d'évaporation (n-BuAc = 1):	0,010

9.2 Autres informations:

Composé organique volatile (COV):	52,50 %
Composé organique volatile (COV):	583,000 g/l
Épreuve de combustion entretenue:	/

10 RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité:

10.1 Réactivité:

stable sous conditions normales.

10.2 Stabilité chimique:

Éviter des températures extrêmement élevées ou basses

10.3 Possibilité de réactions dangereuses:

aucun

10.4 Conditions à éviter:

Protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.

10.5 Matières incompatibles:

acides, bases, oxydants, réducteurs

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

11 RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques:

11.1 Informations sur les effets toxicologiques:

H302 Acute tox. 4: Nocif en cas d'ingestion.
H314 Skin Corr. 1B: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317 Skin Sens. 1: Peut provoquer une allergie cutanée.

Toxicité aiguë calculée, ETA orale: 1 354,756 mg/kg

Toxicité aiguë calculée, ETA cutanée: 3 000,000 mg/kg

Alcool benzylique	DL50 orale, rat: 1 620 mg/kg DL50 dermale, lapin: ≥ 5 000 mg/kg CL50, Inhalation, rat, 4h: 11 mg/l
Isophoronediamine	DL50 orale, rat: 1 030 mg/kg DL50 dermale, lapin: 1 100 mg/kg CL50, Inhalation, rat, 4h: ≥ 50 mg/l
m-phénylenebis(méthylamine)	DL50 orale, rat: 1 180 mg/kg DL50 dermale, lapin: 3 100 mg/kg CL50, Inhalation, rat, 4h: 11 mg/l
Phénol styréné	DL50 orale, rat: ≥ 5 000 mg/kg DL50 dermale, lapin: ≥ 5 000 mg/kg CL50, Inhalation, rat, 4h: ≥ 50 mg/l
acide salicylique	DL50 orale, rat: 891 mg/kg DL50 dermale, lapin: ≥ 5 000 mg/kg CL50, Inhalation, rat, 4h: ≥ 50 mg/l

12 RUBRIQUE 12: Informations écologiques:

12.1 Toxicité:

Alcool benzylique	CL50 (Poisson): 460 mg/L (72h) CE50 (Daphnies): 230 mg/L (48h) CSEO (Daphnies): 310 mg/L (72h) CE50 (Algues): 770 mg/L (72h)
Isophoronediamine	CE50 (Algues): 12 mg/L (Scenedesmus)(72h)
m-phénylenebis(méthylamine)	CL50 (Poisson): 87.6 mg/L (96h) CE50 (Daphnies): 87.6 mg/L (96h) CE50 (Algues): 20.3 mg/L (72h) CE50 (Microorganismes): > 1000 mg/L (30min)

Phénol styréné	CL50 (Poisson):	5.6 mg/L (4d)
	CSEO (Poisson):	1.9 mg/L (14d)
	CE50 (Daphnies):	1.44 - 4.6 mg/L (45h)
	CE50 (Algues):	1.5 mg/L (21d)
	CSEO (Algues):	115 - 200 µg/L (21d)
acide salicylique	CE50 (Daphnies):	870 mg/L (48h)
	CE50 (Algues):	> 100 mg/L (72h)

12.2 Persistance et dégradabilité:

Aucune information complémentaire disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation:

Aucune information complémentaire disponible

12.4 Mobilité dans le sol:

Classe de pollution des eaux, WGK 1 (A_{SV}):

Solubilité dans l'eau: insoluble

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB:

Aucune information complémentaire disponible

12.6 Autres effets néfastes:

Aucune information complémentaire disponible

13 RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination:

13.1 Méthodes de traitement des déchets:

Il est interdit de déverser ce produit dans des égouts. L'élimination doit être assurée par des services agréés. Les éventuelles mesures limitatives prises par les autorités locales doivent toujours être respectées.

14 RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport:

14.1 Numéro ONU:

2735

14.2 Nom d'expédition des Nations unies:

UN 2735 Amines liquides, corrosives, n.s.a., (mélange avec m-phénylenebis(méthylamine); Isophoronediamine) , 8, III, (E)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport:

Classe(s): 8

Numéro d'identification du danger: 80

14.4 Groupe d'emballage:

III

14.5 Dangers pour l'environnement:

pas dangereux pour l'environnement

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

Caractéristiques de danger: Risque de brûlures. Risque pour l'environnement aquatique et les systèmes d'évacuation des eaux usées.

Indications supplémentaires: Empêcher les fuites de matières de s'écouler dans les eaux environnantes ou le système d'égout.



15 RUBRIQUE 15: Informations réglementaires:

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Classe de pollution des eaux, WGK 1 (AwSV):

Composé organique volatile (COV): 52,500 %

Composé organique volatile (COV): 583,000 g/l

Étiquetage par Règlement (CE) 648/2004: Conservateurs (Salicylic Acid)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Aucune donnée disponible

16 RUBRIQUE 16: Autres informations:

Signification des abréviations utilisées dans la fiche de données de sécurité:

ADR:	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ATE:	Acute Toxicity Estimate
BCF:	Facteur de bioconcentration
CAS:	Chemical Abstracts Service
CLP:	Classification, Labelling and Packaging of chemicals
EINECS:	European Inventory of Existing Commercial chemical Substances
LC50:	median Lethal Concentration for 50% of subjects
LD50:	median Lethal Dose for 50% of subjects
Nr.:	Numéro
PTB:	persistant, toxique et bioaccumulable
TLV:	Threshold Limit Value
UFI:	Unique Formula Identifier
VPVB:	substances très persistantes et très bioaccumulables
WGK:	Classe de pollution des eaux
WGK 1:	peu dangereux pour l'eau
WGK 2:	dangereux pour l'eau
WGK 3:	extrêmement dangereux pour l'eau

Signification des Phrases H utilisées dans la fiche de données de sécurité:

H302 Acute tox. 4: Nocif en cas d'ingestion. **H302+H312 Acute tox. 4:** Nocif en cas d'ingestion ou de contact cutané. **H314 Skin Corr. 1B:** Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. **H315 Skin Irrit. 2:** Provoque une irritation cutanée. **H317 Skin Sens. 1:** Peut provoquer une allergie cutanée. **H318 Eye Dam. 1:** Provoque de graves lésions des yeux. **H319 Eye Irrit. 2:** Provoque une sévère irritation des yeux. **H332 Acute tox. 4:** Nocif par inhalation. **H361d Repr. 2:** Susceptible de nuire au fœtus. **H411 Aquatic Chronic 2:** Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme **H412 Aquatic Chronic 3:** Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. .

Méthode de calcul CLP :

Méthode de calcul

Motif de révision, modifications des éléments suivants:

Rubrique: 11

Numéro de référence SDS:

ECM-106467,00

Cette fiche d'informations de sécurité a été rédigée conformément à l'annexe II/A du règlement (UE) N° 2015/830. La classification a été calculée conformément au règlement européen 1272/2008 avec ses amendements respectifs. Elle a été rédigée avec le plus grand soin. Néanmoins, nous déclinons toute responsabilité pour tout dégât de toute sorte provoqué par l'utilisation des présentes données ou du produit concerné. Pour utiliser cette préparation en vue d'une expérimentation ou d'une nouvelle application, l'utilisateur devra procéder lui-même à une étude du caractère approprié et de la sécurité du matériau.